

Comité technique du 23 juin 2017

## **Un encadrement sommé de préférer l'illusion qui reconforte à la vérité qui dérange**

En ouverture de ce CTSD, les représentants du personnel CGT ont lu une déclaration préalable manifestant leur inquiétude, au regard des annonces gouvernementales de réduction du nombre d'emplois de fonctionnaires et dénonçant le discours de gourou de notre directeur général intimant à ses cadres l'ordre de penser "optimiste".

Au SNAD-CGT nous y croyons vraiment, nous, à l'utilité de la douane. Sinon ça ne ferait pas des années que nous nous battons pour sensibiliser les politiques, les citoyens, les usagers et les opérateurs du commerce international, organiser des états généraux, informer et organiser les conditions de la mobilisation des personnels... ( lire [ici](#) ).

### **I. Transfert de l'activité viticulture du bureau de Toulouse-Portet vers le service de la viticulture de Gaillac**

Ce projet consiste à transférer les 682 opérateurs viticoles de Portet sur le Bureau de Gaillac. Ceux-ci sont distant de plus d'une heure en moyenne de ce bureau. La charge de travail (0,6 ETPT) est manifestement sous-évaluée puisque l'agente en poste, dont l'expertise est reconnue, doit faire face à un retard accumulé. En dépit de l'ajustement des effectifs de référence de Gaillac qui passent de 5 à 6 sur 2017, il ne s'agit que d'effectifs de référence fictifs : le service compte déjà 8 agents (7,40 ETPT) qui sont bien occupés et qui devront néanmoins absorber la charge de travail et les trois armoires de Portet. Une fois encore, l'administration anticipe des « gains de productivité » attendus des processus de simplification et de dématérialisation en cours dans le secteur de la viticulture. En dégradant dès lors les conditions de travail des agents, elle fait courir un risque pour leur santé. Cette mise en danger est avérée également au plan physique : l'inspecteur santé et sécurité présent à ce CTSD rappelle que nombre de ses remarques faites en 2008 n'avaient toujours pas été prises en compte lors de sa visite en 2016...

Un relogement ou des travaux conséquents doivent être envisagés. A quoi bon se hâter de faire subir aux agents dans ce même temps un stress lié à l'arrivée d'une masse de dossiers concernant des opérateurs éloignés géographiquement et typiquement (Gaillac gère surtout des commercialisants, Portet des familiaux) ? Pause !

Les représentants du personnel unanimes ont émis un avis défavorable (3 CGT, 2 CFTD, 1 FO et 1 Solidaires) que nous avons motivé par :

- L'éloignement du service public par rapport à la localisation des opérateurs qui aura un impact sur le service rendu et la connaissance du terrain, ce qui conduira à un affaiblissement de la mission d'accueil et de conseils, et de la mission de contrôle ;
- L'imprécision des données remises notamment sur les familiaux ;
- L'alourdissement de la charge de travail qui est nettement minimisée ;
- Le possible alourdissement du risque routier. Cet éloignement du service compétent sera coûteux en temps/agent (les projections se fondent sur des conditions « idéales » c'est-à-dire sans ralentissement en contournement de l'agglomération toulousaine). Pour aller contrôler les

37 opérateurs listés, un agent passera 68 heures en voiture de plus qu'actuellement, soit 136 heures pour un binôme de contrôle, soit quatre semaines / 2 agents perdues en trajet !

- Une temporalité inopportune : le déménagement physique ou des travaux importants étant une nécessité, il est inutile de faire subir aux agents des changements organisationnels en plus de la mobilité physique sur si peu de temps. On sait que ces changements incessants ont un impact sur les conditions de travail et la santé ;
- La localisation des opérateurs pourrait conduire à conforter le Bureau de Foix. Si on fait le choix de la concentration et donc de l'éloignement, il serait utile de réfléchir à l'intérêt qu'il y aurait à concentrer sur la structure ariégeoise qui dispose d'un portefeuille similaire. La question du devenir de la viticulture du 09 n'est en effet pas du tout traitée dans le dossier présenté alors que dans les faits celle-ci dépend actuellement de l'expertise de l'agent de Portet.

**La conséquence de ce vote unanime est que ce point sera réexaminé lors d'un CTSD reconvoqué le 4 juillet prochain.**

## **II. Transformation du bureau principal de Toulouse-Portet en bureau de contrôle et transfert corrélatif des fonctions gestion des procédures/supervision au bureau de Toulouse-Blagnac**

Le projet induit un « déclassé » du bureau de Portet qui, en plus de perdre des flux du fait du DCN, perd la gestion des procédures et son autonomie en matière de ciblage. A l'autre bout, la charge de travail s'alourdit pour le PGP de Blagnac qui doit aussi s'occuper de garanties jusque-là du ressort des recettes régionales. Un genre de mistigri qui affaiblit les uns et épuise les autres...

L'administration estime qu'il ne s'agit pas d'un projet important. Or il est évident que le processus de concentration qui a débuté en 2012 avec la concentration régionale des céréales et s'est poursuivi avec celle de la fiscalité énergétique puis des tabacs, la concentration nationale des TGAP, TSVR et remboursements TICPE, le transfert de la viticulture à Gaillac (point I) ce bureau aura été entièrement bouleversé. Dans le même temps des réglementations extrêmement exigeantes comme la TICFE se mettent en place sans formation ni moyens humains...

**Il existe de multiples signaux de mal-être dans ce service, notamment au PGP et à la fiscalité énergétique ainsi que dans les BFCI OD et non OD de la circonscription.**

Aussi les représentants du personnel unanimes ont-ils émis un avis défavorable (3 CGT, 2 CFDT, 1 FO) que nous avons motivé par :

- la minoration de l'impact de la mesure sur le service et les agents ;
- la perte d'autonomie dans le travail (la supervision ne sera plus assurée directement à Portet dans le cadre du DCN [cela vaut pour tous les bureaux de contrôle] mais aussi pour son propre flux déclaratif) est un des éléments de RPS (item 8.3.1 du référentiel ministériel). Elle s'ajoute à de nombreux autres facteurs de RPS notamment en termes d'exigences du travail. Tout cela constitue un changement considérable pour les personnels qui justifie que le CT bénéficie du concours du CHSCT ;
- un plan de formation insuffisant et non négocié avec les représentants du personnel ni présenté en CT alors que cette question est de son ressort ;
- l'absence de certains documents (même si nous avons salué l'amélioration très notable de la qualité et de la quantité des informations communiquées aux représentants du personnel) particulièrement les indicateurs sociaux 2016.

**Du fait du départ en séance du représentant de Solidaires, ce vote n'est pas considéré comme unanime au regard des présents à l'ouverture du CT. Il ne donnera donc pas lieu à un nouvel examen en seconde convocation.**

**Il est toutefois acquis que ce projet a recueilli un avis défavorable.**

Nous avons en outre présenté une délibération visant à saisir le CHSCT 31 de la problématique de la réorganisation des bureaux toulousains et des effets de la concentration sur tout le réseau régional des opérations commerciales :

**"Faisant application des articles 34 du décret 2011-184 et 48 du décret 82-453, le comité technique sollicite le concours du CHST afin d'examiner le projet important de mutation du bureau de Portet et ses interactions sur les bureaux périphériques"**

**Cette délibération a été adoptée à la majorité (3 CGT, 2 CFDT), la représentante FO faisant le choix de s'abstenir. Nous ne lui ferons pas le procès du désintérêt pour la santé et les conditions de travail des collègues, mais ce positionnement interroge. A quoi sert-il de voter défavorablement sur un projet de l'administration discuté lors de ce CTSD, si on s'abstient dans les minutes qui suivent sur une délibération qui vise à rechercher des solutions à un projet qu'on juge néfaste pour les personnels ?**

### III. Montée en charge du Centre d'Expertise de Toulouse-Blagnac

Sous un jour résolument optimiste (c'est dans l'air du temps !), la cheffe de service est venue présenter la situation de son service.

Nous lui donnons acte de son implication et de son soin manifeste à faciliter le travail de ses agents au travers de divers outils et formations. Toutefois, nous tenons de notre passage à Blagnac la veille et de notre discussion avec les agents qu'il convient de tamiser un peu ce soleil radieux. Ici (PGP notamment), le travail est devenu plus complexe et s'est alourdi de nouvelles missions. Par exemple des tâches d'audit abandonnées par des SRA sous-dimensionnés et des RR en phase de démantèlement. Tout cela, sans formation. Ô comme l'architecture et le calendrier de tout cela ont été bien pensés !

Là, la fonctionnalité des applications est critiquée ainsi que leur disponibilité qui constituent autant de petites irritations qui laissent en fin de journée un sentiment pénible d'insatisfaction.

Ailleurs encore, c'est l'intérêt du travail qui est contesté et, comme à Portet, la perte d'autonomie qui conduit à un désengagement.

Les agents se soucient aussi de l'aménagement des locaux (la solution d'un relogement est ajournée *sine die*) et de la densité des implantations, pendant un certain temps tout au moins. Le DI nous affirme que le service pourra prochainement s'installer sur le 3ème niveau, éventuellement réduit de l'espace occupé par un transitaire jusqu'à la fin du bail de ce dernier.

Enfin, l'arrivée de nombreux agents non-formés dans le temps où des agents expérimentés ont choisi de partir suscite de l'inquiétude. Là encore la question de la formation est cruciale : quels besoins ? quel contenu ? quels formateurs ? Où ? Autant de points sur lesquels nous exigeons d'être associés en amont tout comme sur l'analyse des freins éventuels (formations distantes, plus ou moins adaptées, coût restant à charge, délais de route...).

De manière plus générale, nous contestons la manière dont ces profonds changements sont conduits et ne font l'objet d'aucune consultation des comités techniques locaux compétents pour les centres d'expertise. Le fait que l'architecture générale du dispositif ait été présentée en CTR il y a quelques années – encore convient-il de préciser que ce fut en l'absence des représentants du personnel et que toutes les demandes de ces derniers visant à discuter, au niveau central, de l'impact de la mesure sur les conditions de travail des agents (et partant sur leur santé et leur sécurité) n'ont recueilli que des fins de non-recevoir – n'interdit pas que sa déclinaison locale soit examinée localement. Au contraire !

La nécessité d'une déclinaison locale formalisée est d'ailleurs admise par le DI puisqu'une note de cadrage du dispositif établissant le rôle de chaque service et de chacun est prévue (demande que nous avons explicitement portée en CHSCT31). Dès lors pourquoi ne pas solliciter en amont l'avis - purement consultatif - des représentants du personnel comme le commande une démocratie sociale ?

Le DI s'y refuse comme si toute concession à une consultation effective des instances entravait son pouvoir qu'il souhaite discrétionnaire et absolu. De notre point de vue, cette manière de voir n'est pas saine et nous n'aurons de cesse de nous battre pour donner du contenu à ce droit constitutionnel qu'est la participation de chaque travailleur à la détermination collective des conditions de travail et à la gestion des entreprises par l'intermédiaire de ses délégués (article 8 du préambule de la Constitution de 1946 à valeur constitutionnelle).

#### IV. Questions diverses

- Le DI informe les représentants du personnel du lancement d'une **démarche «Bien-être au travail»** qui sera présentée au prochain comité technique du 3 octobre 2017. Nous rappelons que l'évaluation des risques psychosociaux par tous les employeurs publics est une obligation qui résulte de l'accord d'octobre 2013 que la CGT a signé. Nous estimons que bientôt 4 ans après cette signature on ne devrait plus en être à du saupoudrage – souvent discrétionnaire – sur quelques services mais sur une démarche régulière et institutionnalisée.

- Nous posons la question de la situation du **bureau de Mende** : En réponse, le directeur régional de Montpellier annonce que le principe du détachement de nos deux collègues à la DGFIP a été validé par le secrétariat général. S'ils l'acceptent, nos deux collègues suivront une formation de 6 semaines en école de la DGFIP, avant de prendre leurs nouvelles fonctions. Ils auront ensuite un délai d'un an pour exercer leur droit d'option.

- Sur la situation du **bureau de Sète**, le DR nous a répondu que un mois après le point qu'il avait fait lors du dernier CTSD, la situation continue de s'apaiser. En attendant l'arrivée de l'adjoint, le chef de service (paris-Spé) s'appuie sur l'adjoint au chef divisionnaire. L'administration est cependant en attente de la nomination d'un IR1 chef de service. Le DR a aussi fait part de l'attention qu'il porte au problème de la charge de travail par rapport aux effectifs.

A cette occasion, la question du maintien du poste du **secrétariat commun des divisions** a été posée et l'administration admet s'interroger sur l'utilité de cette fonction... Mauvais temps pour les divisions alors qu'en cette période de profondes mutations elles devraient bénéficier des moyens nécessaires pour jouer pleinement leur rôle de management de proximité. Mais si les divisionnaires ne font plus que du secrétariat, effectivement, que peuvent bien faire les secrétaires ?

Le fossé ne cesse de se creuser entre la base opérationnelle et la technostucture qui conceptualise.

Et ça, ça n'est pas de nature à rendre super optimiste !

#### Bulletin de contact et d'adhésion

Je souhaite :

Prendre contact

Me syndiquer

Signature :

Nom :

Service :

Indice :

Adresse

Prénom :

Téléphone contact :

Mail :

Ville :

Bulletin  
à renvoyer à :

**DI et DR de Montpellier** : Laurence GRANGE, 06.27.86.26.20 ([tazlolo34@yahoo.fr](mailto:tazlolo34@yahoo.fr))

**DR Toulouse et DNSCE** : Thierry BERGES, 34 avenue des Pyrénées,  
31 270 Frouzins ([thierry.berges@douane.finances.gouv.fr](mailto:thierry.berges@douane.finances.gouv.fr))

**DR de Perpignan** :

Noël CHANUDET, BSI PERPIGNAN, 3 avenue de Rome, 66031 Perpignan  
([noel.chanudet@douane.finances.gouv.fr](mailto:noel.chanudet@douane.finances.gouv.fr)) ;

Linda SAGUE, BSI LE PERTHUS, Plateforme autoroutière, 66480 Le Perthus  
([linda.thuillier@douane.finances.gouv.fr](mailto:linda.thuillier@douane.finances.gouv.fr))

